

BUDGET 2024

LE RTL ÉVOLUE AVEC VOUS.



À PROPOS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL

Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) est le principal acteur de la mobilité des personnes sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Troisième société de transport en importance au Québec avec un réseau de 825 kilomètres, il couvre les villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, le RTL compte non seulement sur un réseau de lignes d'autobus réguliers, un service de transport adapté qui dessert des personnes avec des limitations fonctionnelles, mais aussi un service de taxis collectifs et de transport à la demande. Ce dernier permet de desservir certains secteurs en développement ou de populations moins denses, ainsi que certains parcs industriels. Il offre également plusieurs trajets de lignes scolaires intégrées afin de faciliter le transport des étudiants sur son territoire.

Le RTL a déployé des efforts importants en 2023 pour adapter son offre de services à l'arrivée de l'antenne Rive-Sud du Réseau express métropolitain (REM), aux besoins changeants dans les habitudes de déplacement des citoyens et à la reprise de l'achalandage.

De nombreux grands projets sont présentement en cours au RTL, notamment l'électrification de la flotte et des infrastructures, la rénovation des immeubles qui sont dans un état de vétusté avancé, la gestion des actifs métropolitains et les mesures de mitigation pour les travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

À PROPOS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL

Avec 1 200 employés, le RTL est un employeur important qui participe à la vitalité économique de la région. Ouvert sur son milieu, il fait partie intégrante de la vie des personnes et de la communauté en apportant des solutions efficaces, novatrices et adaptées aux besoins évolutifs de la clientèle. Le RTL place ainsi l'amélioration de la qualité de vie des citoyens au cœur de son engagement.

Avec l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) en juillet 2023, le RTL a procédé au déploiement d'un réseau redessiné. Le nouveau réseau du RTL, dont la transformation est la plus significative depuis 30 ans, est le résultat d'un travail rigoureux et important.

Cette révision s'imposait en raison de l'évolution considérable des besoins et des attentes des usagers. Cette transformation permet au RTL de continuer à répondre efficacement aux défis et aux opportunités qui se présentent, assurant ainsi un service de transport en commun de qualité pour les années à venir.

Le réseau du RTL continuera de faire évoluer son offre en fonction des besoins des usagers.



À PROPOS DU BUDGET 2024

Le budget 2024 a été élaboré dans un contexte de contraintes budgétaires. Effectivement, les sources de financement requises pour le transport collectif sont déficitaires par rapport aux dépenses d'exploitation dans la région métropolitaine, et ce, malgré l'aide de 218 M\$ consenti par le gouvernement du Québec.

Le budget du RTL est tributaire des orientations prises par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans l'établissement du cadre financier. Depuis la mise en place de son plan d'optimisation des ressources durant la pandémie en 2020, le RTL a contribué à réduire le déficit de l'ARTM de plus de 41 M\$. Depuis les cinq dernières années, l'indexation moyenne des dépenses d'exploitation liées au service régulier s'élève à seulement 2,7 %.

Dans le but d'équilibrer son budget 2024, le RTL a procédé à un exercice rigoureux additionnel afin de réduire ses dépenses d'exploitation, tout en maintenant l'offre de service.

Le RTL présente un budget global 2024 qui s'élève à 218,8 M\$ comparativement à 207,6 M\$ en 2023. Cette hausse de 5,4 % est principalement expliquée par :

- + 6,5 M\$** Ajustement 2023 des dépenses d'exploitation du service régulier suite à une aide gouvernementale supplémentaire + 3,0 M\$ et ajustement 2023 des dépenses d'exploitation du transport adapté suite à l'augmentation des coûts contractuelles + 3,5 M\$.
- + 5,5 M\$** Indexation des dépenses d'exploitation de 3,3 %, nette de la cible d'optimisation de 1,2 M\$ en respect du cadre financier de l'ARTM.
- + 1,4 M\$** Ajustement de l'offre du transport adapté de 85 % à 95 % par rapport à 2019.
- + 2,6 M\$** Contribution aux immobilisations découlant de la réalisation de projets prioritaires au programme des immobilisations.
- + 3,0 M\$** Mesures d'atténuation, principalement dans le cadre des travaux du tunnel Louis-H.-La Fontaine.
- 9,8 M\$** Révision de la durée des mesures transitoires à l'arrivée du REM et arrimage du budget des équipements métropolitains aux orientations de l'ARTM.

BUDGET 2024

<i>(En millions de \$)</i>	Budget 2023	Budget 2024	Écart (\$)	Écart (%)
<u>REVENUS</u>				
Rémunération ARTM	168,02	185,75	17,73	10,6%
Contributions additionnelles - Agglomération de Longueuil	1,27	1,26	-0,01	-1,1%
Contrat de gestion déléguée - Équipements métropolitains	21,61	18,90	-2,70	-12,5%
Mesures d'atténuation	8,15	11,12	2,96	36,3%
Mesures transitoires REM	8,52	1,74	-6,78	-79,6%
Total - Revenus	207,56	218,76	11,20	5,4%
<u>DÉPENSES - CONTRACTUALISATION</u>				
Service régulier	144,81	151,97	7,15	4,9%
Taxi collectif	1,20	1,62	0,42	34,5%
Transport adapté	13,42	19,58	6,16	45,9%
Total - Dépenses d'exploitation contractualisées	159,43	173,17	13,73	8,6%
Autres enveloppes	1,76	3,42	1,66	94,3%
Mesures d'atténuation du tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	5,29	11,04	5,75	108,7%
Mesures d'atténuation - Mobilité MTL	2,82	0,07	-2,74	-97,4%
Mesures d'atténuation MTQ	8,15	11,12	2,96	36,3%
Contributions aux immobilisations	7,82	10,42	2,60	33,2%
Total - Dépenses d'exploitation contractualisées	177,17	198,12	20,96	11,8%
<u>DÉPENSES – AUTRES ENTENTES ET DÉLÉGATIONS</u>				
Équipements métropolitains	21,61	18,90	-2,70	-12,5%
Contrat de bonification de l'offre de service des lignes 86/87	0,27	0,00	-0,27	-100,0%
Mesures transitoires REM	8,52	1,74	-6,78	-79,6%
Total - Autres ententes et délégations	30,40	20,64	-9,75	-32,1%
GRAND TOTAL	207,56	218,76	11,20	5,4%

REVENUS 2024

RÉMUNÉRATION DE L'ARTM

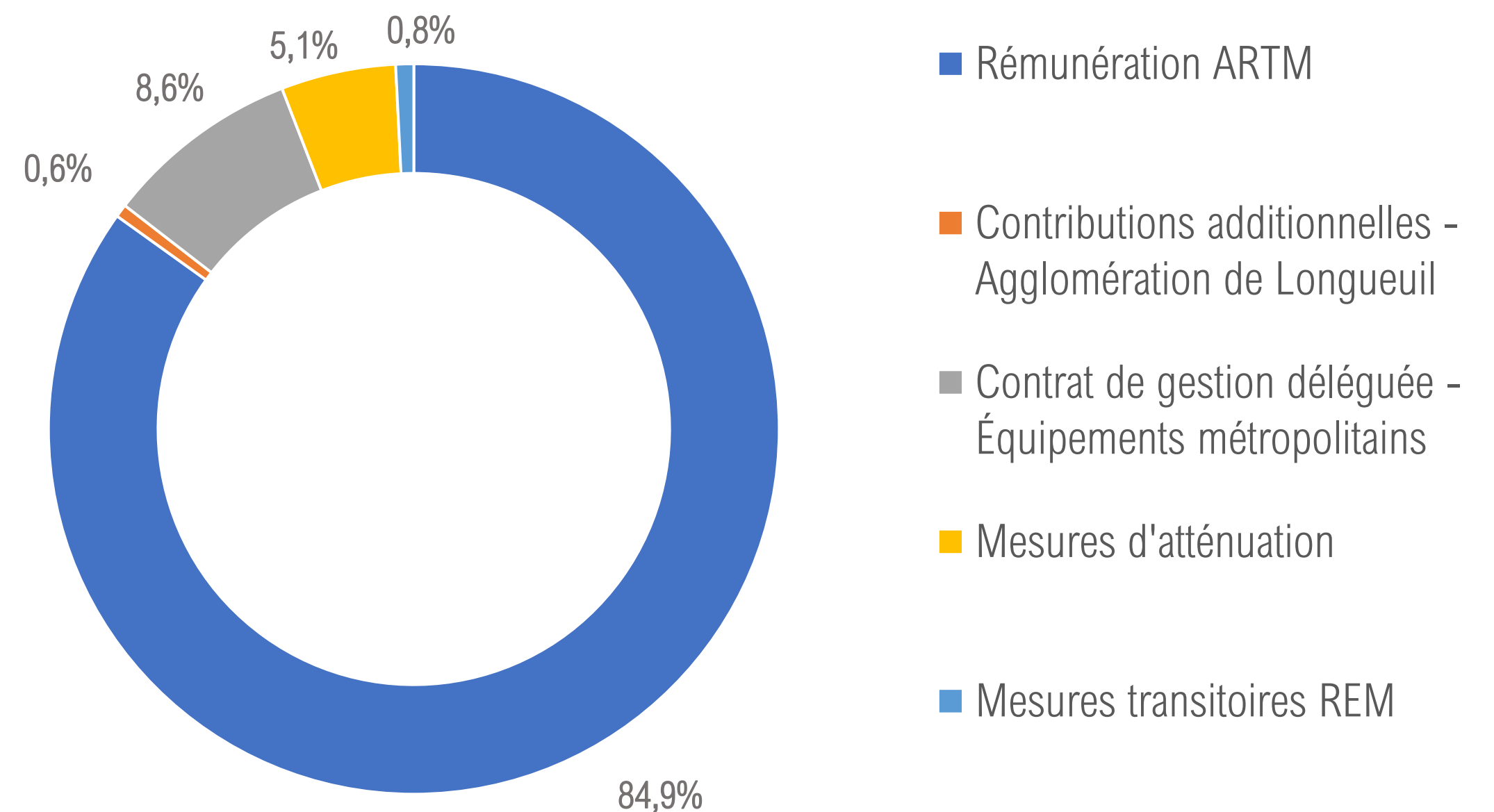
Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*, l'ARTM est responsable de percevoir notamment les revenus des usagers, les subventions gouvernementales liées à l'exploitation et les revenus des contributions municipales. Ceux-ci sont par la suite affectés à la rémunération des ententes de service des OPTC. C'est par l'entente de service que les niveaux d'offre de service et la rémunération afférente sont précisés et convenus.

En 2024, la rémunération ARTM évolue comme suit :

- Hausse de 4,0 % des coûts fixes, variables et du taxi collectif
- Cible d'optimisation des dépenses de 1,2 M\$, soit 0,7 %
- Ajustement aux dépenses réelles 2023 et augmentation de la rémunération associée à la hausse des déplacements du transport adapté (de 85 % à 95 % de 2019)
- Contribution aux immobilisations conforme au programme des immobilisations 2024-2033 du RTL
- Ajustement des dépenses directes et variables liées aux revenus-clients
- Augmentation des coûts liés au programme de maintien des actifs OPUS

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Les revenus associés aux contributions municipales additionnelles sont liés au financement du service spécifique de la ligne 284 dans la ville de Boucherville et à une enveloppe visant le maintien de la bonification de l'offre de service de 2022.



REVENUS 2024 (SUITE)

CONTRAT DE GESTION DÉLÉGUÉE – ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

En vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*, l'ARTM peut confier à un OPTC l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure à caractère métropolitain.

Conséquemment, l'ARTM a délégué au RTL, par le biais d'une entente de délégation de gestion, les équipements métropolitains sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. La rémunération 2024 est en baisse de 2,7 M\$ afin de respecter les contraintes budgétaires de l'ARTM.

MESURES D'ATTÉNUATION

Les mesures d'atténuation sont financées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable principalement dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et de l'Autoroute 30.



REVENUS 2024 (SUITE)

MESURES TRANSITOIRES REM

La période de transition suivant l'ouverture de l'antenne Rive-Sud du REM comporte des risques liés aux changements dans les habitudes de déplacements des usagers des transports collectifs dans le corridor du pont Samuel-De Champlain. Afin de les mitiger, l'ARTM a délégué au RTL la réalisation des activités de transition.

Un budget a été alloué par l'ARTM afin de financer les ressources additionnelles requises pour procéder au déploiement du plan de relève. Ce dernier a été reconduit pour les trois premiers mois de 2024.



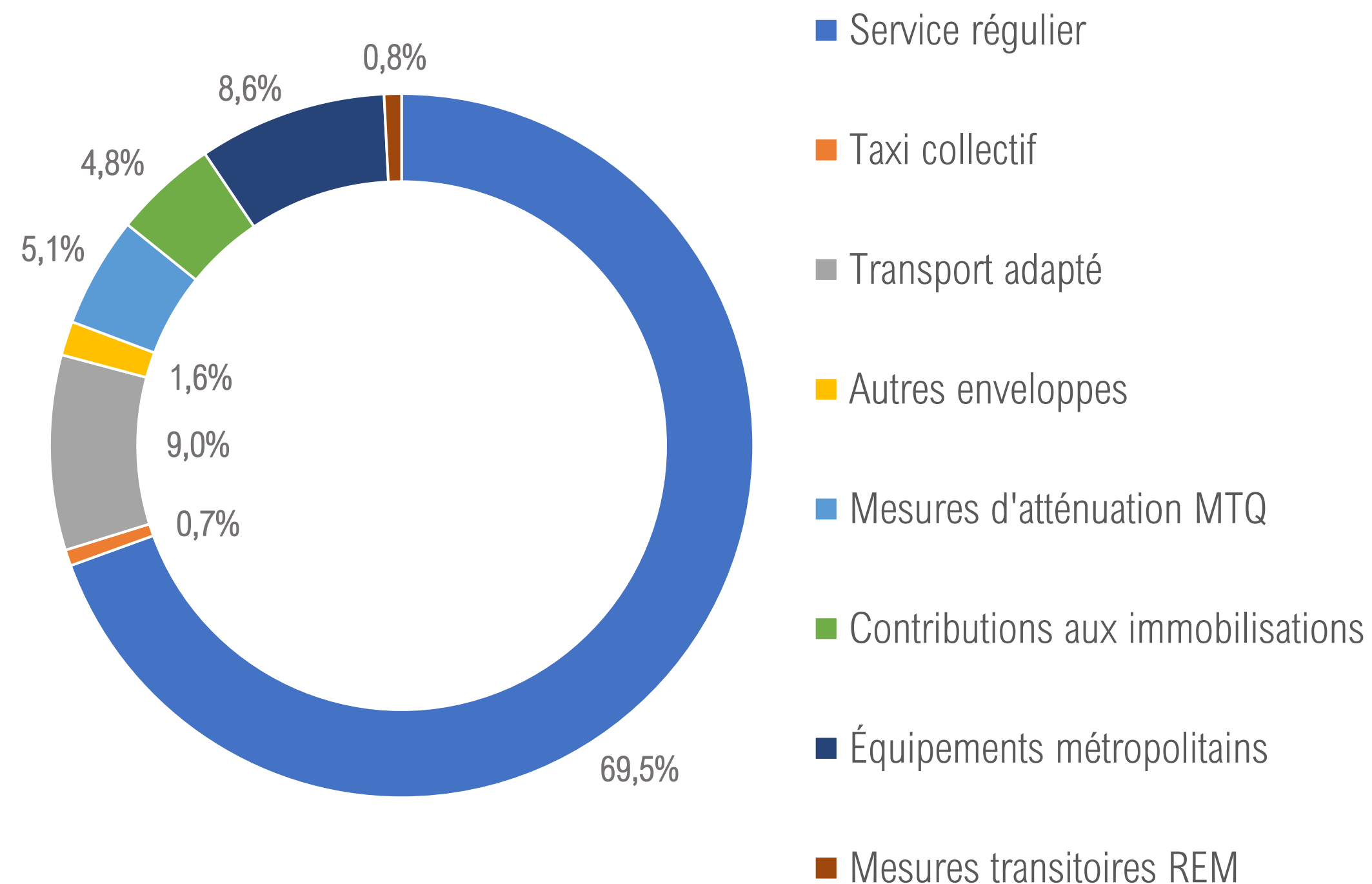
DÉPENSES 2024

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Le budget 2024 repose sur une gestion financière rigoureuse et responsable des dépenses. Dès le début de la pandémie, le RTL a été proactif en réduisant son offre de service de 8 % afin de pallier le manque à gagner généré par la baisse d'achalandage. Conséquemment, la révision du réseau a été effectuée selon ce niveau d'offre de service. Cependant, la réinjection des prestations libérées du Pont Samuel-de-Champlain dans le réseau régulier, à vitesse commerciale inférieure, a mis une pression supplémentaire sur les dépenses, et ce, malgré un niveau de kilomètres commerciaux comparable.

En 2024, le budget d'exploitation relié au service régulier s'élève à 152 M\$. Les orientations budgétaires issues de l'ARTM, jumelées au contexte socioéconomique persistant, ont créé une pression sur le niveau de dépenses du RTL.

Pour équilibrer le budget 2024, le RTL prévoit, entre autres, des efforts additionnels par une réduction des dépenses administratives de l'ordre de 4,2 M\$, une optimisation des dépenses opérationnelles de 0,9 M\$ ainsi qu'une affectation d'un fonds réservé de 1,3 M\$.



DÉPENSES 2024 (SUITE)



TRANSPORT ADAPTÉ

En 2023, les déplacements en transport adapté ont atteint 85 % par rapport aux déplacements de 2019. De plus, en réponse à la demande, le niveau de l'offre de service budgété en 2024 est de 95 % par rapport à celui de 2019. Cette augmentation de déplacements, jumelée à la hausse des coûts de contrats, expliquent principalement la hausse des dépenses observée.

MESURES D'ATTÉNUATION

Depuis le 13 décembre 2021, des mesures d'atténuation en transport collectif sont en place dans le cadre de la réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Concrètement, ces mesures visent, en 2024, le maintien des nouvelles lignes ajoutées, la bonification du service sur certaines lignes ainsi que l'ajout de départs.

DÉPENSES 2024 (SUITE)

CONTRIBUTION AUX IMMOBILISATIONS

La contribution aux immobilisations du RTL est passée de 7,8 M\$ en 2023 à 10,4 M\$ en 2024. Elle représente le total du service de la dette nette des subventions, à la charge du RTL, ainsi que les dépenses afférentes aux immobilisations. Cette hausse de 2,6 M\$ est attribuable, d'une part, à la hausse des taux d'intérêts des émissions d'obligations et, d'autre part, à l'avancement des travaux, principalement en lien avec les projets de modernisation et d'électrification des garages.

ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Dans le cadre de la gestion déléguée des billetteries et des équipements métropolitains, l'ARTM est responsable d'établir les orientations budgétaires. C'est dans ce contexte que le RTL présente un budget inférieur à 2023 de 2,7 M\$ pour la gestion déléguée de 3 billetteries, 5 stationnements incitatifs, 4 terminus et 11 voies réservées.



DÉPENSES 2024 (SUITE)

MESURES TRANSITOIRES REM

Le budget 2023 prévoyait une mise en service du REM au 1^{er} décembre 2022 et des mesures transitoires d'une durée de 12 mois. En réalité, les mesures transitoires ont été mises en œuvre à compter du 31 juillet 2023, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

L'ARTM a confirmé le financement des mesures transitoires REM jusqu'au 31 mars 2024.



